

VOUS PARTEZ PROCHAINEMENT EN VACANCES À L'ÉTRANGER ? SUIVEZ LE GUIDE !

Vous partez en Europe ? Téléchargez l'application CovidSafeBE

CovidSafeBE est le « **Certificat COVID** » numérique européen qui vous permettra de donner la preuve d'une immunité contre la Covid-19 sous l'une des 3 formes ci-dessous :

1. **Preuve de vaccination complète** (càd 14 jours après la dernière dose requise pour le vaccin en question). Ce certificat est valable pendant 1 an après la vaccination.
2. **Test PCR négatif** : vous n'avez pas encore eu l'occasion d'acquérir une immunité grâce à la vaccination ou voyagerez avec des enfants ? Votre pays de destination vous demandera alors un test PCR ou antigénique pour pouvoir entrer sur leur territoire (Cfr ci-dessus).
3. **Certificat de « guérison »** : ce certificat atteste que vous avez fait la COVID-19. Vous êtes dans ce cas ? Pas de souci, le résultat du test PCR ayant permis de détecter le virus figure automatiquement dans l'appli (s'il a été réalisé il y a plus de 11 jours et moins de 180 jours).

Ces données figurant sur ce « certificat COVID » proviennent des informations reçues par Sciensano et Vaccinnet et seront automatiquement transférées dans votre application CovidSafeBE (notez que votre médecin généraliste ne peut accéder à cette application pour vous).

Données erronées ou manquantes ? À Bruxelles, contactez le Call Center au 02/214.19.19. En Wallonie, appelez le call center au 071/31.34.93.

Vous n'avez pas de smartphone ? Demandez une **version papier de ce certificat européen** en appelant le 071/31.34.93 (messagerie automatique disponible 24h/24 – 7j/7) + tapez « 1 » et encodez votre numéro national. Le document sera automatiquement envoyé à l'adresse de votre domicile.

💡 Encore des questions sur le certificat européen ? Consultez les [FAQ de Sciensano](#) !

Chaque pays a de ses propres règles pour autoriser l'accès à son territoire.

Préparez votre départ bien à l'avance pour connaître les conditions d'accès au pays dans lequel vous vous rendez (démarches à suivre, documents à présenter, ...).

En Europe, chaque pays dispose de ses propres règles : consultez <https://reopen.europa.eu/fr> et cliquer sur « plan de voyage », vous pourrez insérer votre pays de départ et d'arrivée pour obtenir les règles en vigueur.

Hors Europe : les voyages à destination de pays situés en dehors de l'Union restent vivement déconseillés. Consultez le site du [SPF Affaires Etrangères](#) pour connaître les conditions d'entrée de votre pays de destination.

Vous trouverez des informations sur les mesures à prendre lors du retour en Belgique sur le site www.info-coronavirus.be/fr/voyages.

Un test PCR ou antigénique négatif est demandé pour entrer sur le territoire de votre destination de vacances ?

1 TESTS ANTIGÉNIQUES :

Les tests antigéniques rapides (résultat communiqué entre ½ heure et 1 heure), réalisés dans les 48 heures avant votre arrivée, sont **acceptés par certains pays** (Espagne, Italie, Luxembourg, France, Croatie et Turquie – liste sous réserve de changement), mais ils **ne sont pas remboursés** (seuls les tests PCR sont remboursés – voir ci-dessous).

Seuls les spécialistes en biologie clinique sont habilités à valider un test antigénique rapide et à vous remettre **une attestation de test valable** (les résultats des tests antigéniques ne seront repris automatiquement dans votre appli CovidSafeBE qu'à pd 12/07).

À noter que certains tests antigéniques rapides existent sous forme d'autotests, mais ces autotests ne donnent pas lieu à une attestation de test valable.

Où faire un test antigénique rapide ?

Vous partez en avion ? Vous pourrez faire votre test antigénique le jour même à l'aéroport Zaventem (rendez-vous à prendre au 02/588.23.60, prix : 47,40 € tout inclus).

Autres moyens de transport ? Seul un médecin ou un pharmacien peuvent réaliser ce test et vous donner une attestation valable. Le kit de test vous sera facturé max. 26,72 € (hors prestation). Certains **centres et labos** en réalisent, n'hésitez pas à les contacter ([Carte des lieux de testing COVID-19](#)). En théorie, les **pharmaciens** volontaires commenceront officiellement à faire ces tests à pd 12/07, le temps d'être formés. À cette date, le résultat de votre test antigénique rapide sera également enregistré automatiquement dans CovidSafeBE. Notez qu'il n'existe donc à l'heure actuelle pas (encore) de liste des officines dans lesquelles il est possible de réaliser ces tests. En pratique, certains pharmaciens sont déjà opérationnels et effectuent ces tests. Renseignez-vous auprès de votre pharmacien et, si lui-même ne fait pas de test antigénique, il pourra certainement vous renseigner un confrère qui pourra vous aider.

2 TESTS PCR :

Le résultat de votre test PCR sera automatiquement repris dans l'application CovidSafeBE.

Les enfants de 6 à 17 ans et les personnes qui n'ont pas encore eu l'occasion d'être complètement vaccinées (invitation ≤ 30 jours) ont droit au **remboursement de 2 tests PCR** effectués entre le 28/06 et le 30/09/2021 inclus. Les codes pour les tests PCR gratuits seront **disponibles via le site masanté.be** au plus tard à partir du 28/06. Vous devez donc les demander vous-même, sans passer par votre médecin traitant !

Vous avez besoin d'un test PCR en plus, non remboursé ? Les tests PCR qui ne sont pas remboursés par l'assurance soins de santé sont néanmoins possibles. Pour ces tests-là, l'INAMI a fixé un prix maximum (pour le prélèvement, l'analyse et les autres frais) de 55 € pour un test PCR standard et 120 € pour un test PCR rapide (résultat disponible dans les 3 heures suivant le prélèvement). Ce montant est alors à votre charge, sans intervention de votre mutualité.

Pour prendre rendez-vous, veillez à avoir sous la main :

- Votre code de prescription alphanumérique à 16 chiffres (à demander vous-même sur le site masanté.be). Vous n'en avez pas ? Rendez-vous dans un centre repris en bleu dans la carte ci-après.
- Votre numéro de registre national - carte d'identité.
- Un numéro de GSM pour recevoir le résultat.

Prenez votre rendez-vous bien à temps !

L'attestation d'un test PCR négatif est valable 72 heures à compter de la réalisation du test.

Il y a des délais d'attente pour obtenir un rendez-vous et vous devez compter max. 48 heures avant de recevoir votre résultat. Précisez toujours que vous prenez rendez-vous pour un voyage ou un événement.

Où faire un test PCR ?

Ne vous rendez **pas chez votre médecin** pour réaliser un test PCR d'agrément (voyages, événements) mais, muni.e de votre code de prescription (valable 10 jours), prenez rendez-vous dans n'importe quel centre de prélèvement, laboratoire privé ou hospitalier, selon la disponibilité de leur agenda : [Carte des lieux de testing COVID-19](#).

Notez que les centres sont identifiés en sur cette carte interactive. Que signifient les couleurs (bleu, rouge ou vert) sur cette carte ?

- **En bleu** : pas de code de prescription nécessaire (le test vous sera alors facturé entièrement). Pour être remboursé.e, un code de prescription sera nécessaire, pour autant que vous remplissiez les conditions évoquées plus haut.
- **En vert ou rouge** : code de prescription nécessaire (et remboursement possible sur base des conditions évoquées plus haut).

Vous partez en avion ? Il est possible de réaliser un test PCR rapide avant votre départ à l'aéroport de Zaventem. Vous aurez les résultats endéans les 3 heures et il vous en coûtera 135 €. Rendez-vous à prendre au 02/588 23 60, pas de code de prescription nécessaire.

Comment prendre rendez-vous ?

Centres de testing à Bruxelles : vous pouvez prendre un rendez-vous pour un test en cliquant sur "[Je veux prendre un rendez-vous pour un test COVID](#)".

Si vous souhaitez prendre rendez-vous dans un laboratoire, prenez directement contact par téléphone avec le laboratoire.

Vous avez encore des questions ? Besoin d'un conseil supplémentaire ?

Contactez la ligne spéciale Covid-19 du SPF Santé publique : 0800/14.689 (numéro gratuit) ou par mail info-coronavirus@health.fgov.be

Si vous revenez **en Belgique après un séjour à l'étranger, vous devez :**

- Lire les derniers conseils de voyage ([SPF Affaires Etrangères](#))
- remplir un formulaire Passenger Locator Form ([web](#) - [PDF](#)) **dans les 48 heures avant votre arrivée en Belgique.**